

# **Au cœur du dialogue conventionnel**

et de la concertation  
avec les pouvoirs  
publics depuis 2005



20

ANS



# L'UNOCAM n'a que 20 ans !



**Marc Leclère**  
Président de l'UNOCAM



**2005-2025...** Que de chemin parcouru depuis sa création fondée sur une idée forte : améliorer l'efficacité du système de santé par un dialogue renforcé entre tous les acteurs sur le financement et la prise en charge des soins.

La mise en place de l'UNOCAM, sous forme associative en 2005, constitue un nouveau rouage de ce dialogue. Elle marque la reconnaissance du secteur des assurances maladie complémentaires (AMC) comme partenaire autour de la table des négociations conventionnelles, aux côtés de l'Assurance Maladie obligatoire (AMO) et des syndicats de professionnels de santé libéraux ainsi qu'au sein du Comité économique des produits de santé (CEPS). Le secteur est aussi désormais consulté officiellement sur tous les textes ayant un impact sur le système de santé et son financement. Une petite révolution !

Vingt ans après, l'UNOCAM s'est affirmée, progressivement mais résolument, comme un acteur incontournable portant une expression concertée du secteur. Les fédérations d'OCAM ont pris l'habitude de coopérer et de défendre des positions communes. De leur côté, les pouvoirs publics ont pris celle de consulter le secteur sur tous les textes qui le concerne, tandis que les partenaires conventionnels ont intégré la participation de l'UNOCAM comme une évidence et perçoivent mieux le rôle et l'apport des complémentaires santé, notamment en matière d'accès aux soins et de prévention. Les premières réalisations sont là mais il faut évidemment aller plus loin.

Face aux défis majeurs  
que le système de santé doit relever,  
la coopération entre l'AMO et les AMC  
est plus que jamais d'actualité !

Cette coopération est indispensable. Elle s'inscrit dans la logique même de l'organisation du financement de notre système de santé reposant sur l'intervention conjointe de l'Assurance Maladie et des organismes complémentaires, assurant un niveau de couverture parmi les plus élevés du monde, dans un cadre solidaire et mutualisé. Ensemble, nous serons plus efficaces pour garantir l'accès à des soins de qualité tout en veillant à la soutenabilité du système de santé. 20 ans et ce n'est qu'un début...

**2025 et au-delà : de nouvelles étapes à parcourir pour proposer ensemble des solutions concrètes au service des assurés !**

# Notre raison d'être

## Favoriser l'accès aux soins et l'efficacité du système de santé

L'UNOCAM est attachée au cadre conventionnel qui permet de faire évoluer, dans le dialogue avec l'UNCAM et les syndicats de professionnels de santé libéraux, le système de santé. Voix des complémentaires santé dans le champ conventionnel, elle veille à favoriser l'accès aux soins, accompagner les professionnels de santé et renforcer l'efficacité du système, en prenant en compte les enjeux spécifiques des OCAM. La concertation en amont entre financeurs, AMO et AMC permet de proposer des réformes ambitieuses au bénéfice des assurés.



### Nos engagements dans les négociations conventionnelles avec l'Assurance Maladie et les syndicats de professionnels de santé libéraux

- **Accompagner la transformation des soins de ville**, pour les rendre plus accessibles aux assurés et plus attractifs pour les professionnels de santé.
- **Soutenir l'évolution des modes de rémunération**, pour valoriser l'engagement, la qualité des soins et la coopération entre professionnels de santé, dès lors qu'ils permettent une visibilité de l'intervention des organismes complémentaires.
- **Co-construire des programmes de prévention ambitieux**, tels que « Générations sans carie », pour amplifier le virage préventif.
- **Actualiser les nomenclatures, en lien avec la HAS**, pour les adapter à la réalité des pratiques et des innovations.
- **Favoriser une coopération AMO-AMC** en matière de lutte contre la fraude et les abus, en définissant une stratégie partagée, transparente et efficace.
- **Améliorer la gestion du risque et la pertinence des soins**, en ciblant les postes à fort enjeu (optique, soins dentaires, aides auditives).



### Nos engagements au sein du Comité économique des produits de santé (CEPS)

- **Veiller à une politique équilibrée en matière de produits de santé** conciliant les enjeux de régulation, d'innovation et d'accès aux soins pour tous.
- **Faire en sorte que les efforts de régulation des prix et des volumes bénéficient à l'ensemble des financeurs** y compris aux complémentaires santé.
- **Exiger une transparence accrue des prix**, dans un contexte d'explosion des remises conventionnelles dont les AMC ne bénéficient pas et qui biaisent l'information délivrée aux assurés.
- **Promouvoir un modèle de sobriété « produits de santé »**, pour limiter les risques sanitaires (iatrogénie, antibiorésistance), répondre aux exigences environnementales et maîtriser l'impact financier.

# Notre ADN

## Promouvoir un dialogue fructueux en matière de santé



Installée au cœur du paysage institutionnel, l'UNOCAM est un trait d'union entre les différents acteurs du système de santé : ses adhérents, les fédérations de complémentaires santé, les pouvoirs publics, notamment l'Assurance Maladie, ainsi que les syndicats de professionnels de santé libéraux.

### 1. Un dialogue constructif avec nos adhérents

Sous l'impulsion de l'UNOCAM, plusieurs initiatives structurantes ont vu le jour :

- un accord de place pris en 2019 et 2021 pour améliorer la lisibilité des garanties des contrats de complémentaire santé ;
- la publication de données consolidées au niveau de l'ensemble du secteur avec un Baromètre 100% Santé publié en 2022 pour suivre le déploiement de la réforme dans le champ de l'optique, des soins dentaires et des aides auditives.

Depuis 2023, l'UNOCAM siège au conseil d'administration de l'association Inter-AMC en tant qu'observateur.

### 2. Un dialogue constant avec les pouvoirs publics et plus particulièrement avec l'Assurance Maladie

Celui-ci a permis des avancées significatives dans le champ conventionnel :

- l'accompagnement de l'évolution de la rémunération officielle et le développement des missions de santé publique des pharmaciens ;
- la mise en place et le déploiement du programme de prévention « Générations sans carie » ;
- l'investissement sans précédent dans les transformations de la médecine de ville avec la signature de la convention médicale en 2024.

Par ailleurs, l'UNOCAM échange fréquemment avec le ministère de la Santé et en particulier la Direction de la Sécurité sociale dans le cadre des consultations officielles sur les projets de textes dont elle est saisie pour avis. Elle est également membre du Comité de suivi du 100% Santé et du Comité de dialogue des organismes complémentaires (CDOC).

### 3. Un dialogue continu avec les syndicats de professionnels de santé libéraux

Partenaire conventionnel, l'UNOCAM est désormais signataire de l'ensemble des conventions nationales des professions médicales et paramédicales. Ce dialogue s'est donc renforcé, tant dans le cadre des négociations que lors de temps d'échanges plus informels. Une nécessité pour construire une relation de confiance et bâtir un socle commun de compréhension réciproque, indispensables à la mise en œuvre de réformes partagées.

### Principales missions de l'UNOCAM



- **UNE CONSULTATION OBLIGATOIRE** donnant lieu à des avis publics et motivés sur tous les projets de texte relatifs au financement du système de santé (article L. 182-3 du CSS).
- **UN RÔLE DE PARTENAIRE CONVENTIONNEL** qui se traduit par la possibilité de participer aux négociations avec l'Assurance Maladie et les syndicats de professionnels de santé libéraux et de conclure des conventions nationales et avenants. Dans ce cadre, l'UNOCAM peut être auditionnée par le conseil de l'UNOCAM (article L. 162-14-3 du CSS).
  - À noter : dans les domaines où les complémentaires santé sont les financeurs majoritaires (soins dentaires, optique, aides auditives), le refus de signature par l'UNOCAM d'une convention ou d'un avenant retarde l'entrée en vigueur de ces accords de six mois.
- **UN RÔLE DE REPRÉSENTATION DU SECTEUR** au sein du Comité économique des produits de santé (CEPS), instance chargée de la tarification des produits de santé (article L. 162-17-3 du CSS).
- **UNE IMPLICATION EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE** à travers la définition annuelle d'actions communes AMO-AMC dans ce domaine (article L. 182-3 du CSS) et la possibilité de proposer des mesures de redressement au Comité d'alerte sur l'évolution des dépenses de l'Assurance Maladie (article L. 114-4-1 du CSS).

# 20 ans D'ENGAGEMENTS au service des assurés



**JEAN-MICHEL LAXALT**  
Président de l'UNOCAM  
de 2005 à 2009

En tant que premier président de l'UNOCAM, **mon mandat a consisté à poser les fondations d'une instance encore en construction** : structurer une gouvernance équilibrée, instaurer un climat de confiance entre ses membres et favoriser l'émergence de positions communes.

Parmi les actions marquantes, l'avis sur les contrats responsables a montré notre capacité à forger un consensus. Enfin, avec la loi de 2009, l'UNOCAM devient un partenaire incontournable des professionnels de santé et des pouvoirs publics, marquant un tournant dans son inscription dans le dialogue institutionnel.



1

## Les premiers pas de l'UNOCAM

### 2004

**LA LOI N° 2004-810 DU 13 AOÛT 2004** relative à l'Assurance Maladie donne, dans le cadre de la réforme de la gouvernance de l'Assurance Maladie et de la rénovation du champ conventionnel, une base légale à l'UNOCAM, en même temps qu'à l'UNCAM et à l'UNPS.

**Son ambition : améliorer la coordination entre les financeurs et redonner confiance dans le dialogue conventionnel pour transformer le système de santé au bénéfice des assurés.**

En séance publique à l'Assemblée nationale le 29 juin 2004, Philippe Douste-Blazy, alors ministre de la Santé et de la Protection sociale, revient sur l'ambition portée par la réforme :

Aujourd'hui, ce dialogue [entre l'AMO et les AMC] n'est pas structuré alors même que les enjeux du partenariat sont majeurs : gestion cohérente des domaines remboursables, relation avec les professionnels de santé, partage des données de santé. La structuration d'un partenariat efficace entre les acteurs des régimes de base et les organismes complémentaires est donc une nécessité. Ce sera l'un des rôles joués par l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) et par l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie (UNOCAM).

**PHILIPPE DOUSTE-BLAZY,**  
Ministre de la Santé  
et de la Protection sociale (2004)

### 2005

**L'UNOCAM EST CRÉÉE SOUS FORME D'ASSOCIATION LOI 1901** par les fédérations représentant les organismes de complémentaires santé que sont la Mutualité Française, France Assureurs, le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP) et le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle (RLAM). En 2008, la Fédération nationale de l'innovation mutualiste (FNIM) les rejoint.

### 2006

**LA LOI N° 2005-1579 DU 19 DÉCEMBRE 2005** de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2006 élargit les compétences de l'UNOCAM, qui a désormais aussi pour mission de rendre des avis motivés et publics sur les projets de loi relatifs à l'Assurance Maladie et de financement de la Sécurité sociale. C'est encore aujourd'hui une des missions principales de l'UNOCAM.

2

## Premières réalisations marquantes

### 2009

**AVEC LA LOI N° 2008-1330 DU 17 DÉCEMBRE 2008 DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009, L'UNOCAM FRANCHIT UNE NOUVELLE ÉTAPE DÉCISIVE** en devenant « partenaire conventionnel » à part entière : elle peut désormais conclure et signer des conventions nationales, avenants et accords nationaux aux côtés de l'UNCAM et des syndicats de professionnels de santé libéraux. Une mission que l'UNOCAM s'est progressivement appropriée et qui est aujourd'hui centrale.

### 2012

**L'UNOCAM DEVIENT SIGNATAIRE DES PREMIERS ACCORDS CONVENTIONNELS AUX CÔTÉS DE L'ASSURANCE MALADIE ET DES SYNDICATS DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX.**

Elle participe désormais aux instances conventionnelles pour trois professions majeures que sont les médecins libéraux, les chirurgiens-dentistes libéraux et les pharmaciens titulaires d'officine. C'est la première concrétisation de son rôle de partenaire conventionnel.



**FABRICE HENRY**  
Président de l'UNOCAM  
de 2009 à 2016

“ **Présider l'UNOCAM a été une expérience marquante.**

Je retiens notamment le travail engagé sur la lisibilité des garanties, la régulation des dépassements d'honoraires ou encore l'instauration du contrat d'accès aux soins, autant d'avancées qui ont renforcé la cohésion entre les familles d'adhérents.

**Forte de vingt années de réussites,** l'UNOCAM doit poursuivre sa mission en faveur d'un système de santé plus efficient et d'un meilleur accès aux soins, en plaçant la prévention au cœur des priorités. ”

### 2019

**L'UNOCAM ET LES FÉDÉRATIONS SIGNENT UN NOUVEL ENGAGEMENT PROFESSIONNEL, APRÈS UNE PREMIÈRE DÉCLARATION COMMUNE EN 2010, VISANT À AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DES GARANTIES DES CONTRATS DE COMPLÉMENTAIRES SANTÉ.** Cet accord de place, qui a obtenu le soutien des pouvoirs publics, est le fruit de travaux approfondis conduits au sein du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) rassemblant l'ensemble des parties prenantes. Il donne lieu à des avancées importantes telles que l'harmonisation des libellés des principaux postes de garanties et l'élaboration d'exemples de remboursements en euros, enrichis et régulièrement actualisés, sur les actes de soins les plus courants.



Avec le soutien de la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, l'UNOCAM et les fédérations de complémentaires santé s'engagent dans un accord de place pour améliorer la lisibilité des garanties.

### 2018

**LA RÉFORME DU 100% SANTÉ EST NÉGOCIÉE DANS LE CHAMP CONVENTIONNEL POUR SON VOLET DENTAIRE :** l'UNOCAM

décide de signer la convention nationale des chirurgiens-dentistes libéraux ouvrant la voie à cette réforme majeure. Celle-ci a permis, grâce à un financement majoritaire des organismes complémentaires, une baisse significative du reste à charge des assurés pour les prothèses dentaires. L'année précédente, l'UNOCAM avait donné son feu vert à une évolution structurante de la rémunération des pharmaciens titulaires d'officine en la rendant moins dépendante des prix et des volumes de médicaments.

3

## L'accélération : un engagement conventionnel confirmé



**MAURICE RONAT**  
Président de l'UNOCAM  
de 2016 à 2021

« Durant mon mandat à la présidence, **l'UNOCAM a connu des avancées structurantes**, notamment la signature de la convention dentaire avec la mise en œuvre du 100% Santé ainsi que la réforme de la rémunération des pharmaciens. Des réalisations possibles grâce à l'union de nos trois familles, qui a favorisé l'émergence d'une dynamique collective forte. En partageant nos enjeux, nous avons renforcé notre cohésion et fait naître de belles ambitions communes.

**Forte de cette dynamique**, dans un contexte de vieillissement démographique et de fortes attentes sociétales, l'UNOCAM doit plus que jamais affirmer son rôle stratégique dans la soutenabilité du système de santé. »

## 2021

**DANS LE CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU 100% SANTÉ, L'UNOCAM PUBLIE, EN CONCERTATION ÉTROITE AVEC SES ADHÉRENTS, SON PREMIER BAROMÈTRE 100% SANTÉ.**

Il permet, sur la base des remontées statistiques des organismes complémentaires, de faire un premier bilan de la réforme (évolution des restes à charge, des dépenses AMO-AMC, de la structure de financement des paniers sans reste à charge et libre...).



**MARC LECLÈRE**  
Président  
de l'UNOCAM  
depuis 2021

## 2022

**L'UNOCAM FAIT SON ENTRÉE DANS LE DIALOGUE AVEC LES PROFESSIONS PARAMÉDICALES LIBÉRALES**

(infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes...) : elle participe à toutes les négociations « flash » ouvertes à la suite du Ségur de la santé et décide de signer les avenants, rejoignant ainsi ces conventions nationales.

## 2023

**L'UNOCAM DEVIENT SIGNATAIRE DE LA NOUVELLE CONVENTION NATIONALE ENTRE L'UNOCAM ET LES SYNDICATS DE CHIRURGIENS-DENTISTES LIBÉRAUX.**

Une convention ambitieuse qui porte le programme national de prévention « Générations sans carie », co-financé et co-porté AMO-AMC. Une première.

## 2024

**L'UNOCAM DEVIENT SIGNATAIRE DE LA CONVENTION MÉDICALE CONCLUE ENTRE L'UNOCAM ET LES SYNDICATS DE MÉDECINS LIBÉRAUX,** après l'échec

de la négociation de 2023 qui s'est soldée par un règlement arbitral. Elle revient ainsi dans le dialogue conventionnel avec cette profession majeure, envoyant un signal fort aux partenaires sur la volonté d'accompagner les transformations engagées. Cette convention porte un engagement financier inédit associant AMO et AMC.

**C'EST AUSSI EN 2024 QUE L'UNOCAM REJOINT L'ACCORD-CADRE INTERPROFESSIONNEL (ACIP)**

conclu entre l'UNOCAM et l'UNPS, témoignant de son intérêt croissant pour le dialogue au niveau pluriprofessionnel et de sa volonté de participer aux discussions prévues sur la lutte contre la fraude, la prévention ou encore le tiers-payant, des sujets d'intérêt majeur pour les organismes complémentaires.



Des outils pour éclairer et accompagner les assurés dans le choix d'un contrat de complémentaire santé et la compréhension de leurs garanties.

## Une montée en puissance du rôle consultatif de l'UNOCAM

L'UNOCAM est consultée sur un nombre croissant de textes et les saisines pour avis ont doublé en dix ans, passant de 20 à 40 par an en moyenne, avec un pic à 50.

Cette forte augmentation des avis rendus par l'UNOCAM reflète l'installation dans le paysage institutionnel, l'accélération de la transformation du système de santé et le dynamisme conventionnel, mais aussi une inflation réglementaire qui fait écho à l'hyperréglementation du secteur des complémentaires santé.



Signature de la nouvelle convention nationale entre l'UNCAM, l'UNOCAM et les syndicats de chirurgiens-dentistes libéraux



## Le regard de...



THOMAS FATÔME - Directeur général de l'UNCAM

“ L'UNOCAM s'est imposée au fil des années comme un partenaire pleinement intégré à la dynamique conventionnelle. Désormais, elle est signataire de toutes les conventions passées avec les professionnels de santé libéraux, témoignant de l'intérêt croissant des organismes complémentaires pour ces enjeux.

La signature de la nouvelle convention médicale en juin 2024 témoigne de l'intérêt d'un dialogue à deux financeurs, qui permet de mieux porter de nouvelles mesures et d'en faciliter la mise en œuvre.

L'investissement croissant de l'UNOCAM dans les actions de prévention est également à souligner. La convention dentaire de 2023 en est un exemple marquant : l'UNOCAM a participé activement à la construction et la mise en œuvre du programme « Générations sans carie », mis en place depuis avril 2025, financé conjointement par l'AMO et l'AMC.

D'autres axes de collaboration AMO-AMC peuvent être approfondis, notamment dans le domaine de la lutte contre la fraude, au moyen d'un meilleur partage des données. D'autres axes, comme l'évaluation de la pertinence des soins et la gestion du risque, pourraient également être explorés. ”



SÉBASTIEN GUÉRARD - Président de l'UNPS

“ Si la loi de 2004 a permis la création de structures essentielles comme l'UNPS, l'UNCAM et l'UNOCAM, force est de constater un déséquilibre notoire dans la répartition des rôles et des pouvoirs au sein de ce dispositif.

Aujourd'hui, l'UNCAM bénéficie d'une position prééminente dans la gouvernance du système de santé tandis que l'UNPS et l'UNOCAM ne sont pas suffisamment reconnues.

Il est donc impératif de renforcer leur place dans le processus de négociation et de décision, via un renforcement significatif de l'ACIP, vecteur précieux pour engager des discussions concrètes et structurer une vision partagée. Plusieurs priorités doivent y être concrétisées, afin notamment d'optimiser les parcours patients, de renforcer la prévention, de faciliter l'usage des dispositifs d'avance de frais et le partage d'objectifs communs en matière de lutte contre la fraude.

Dans le cadre des 20 ans de l'UNOCAM, l'UNPS appelle à une action concertée entre l'UNOCAM, les complémentaires santé et les professionnels de santé, dans un esprit de collaboration et d'efficacité, pour bâtir un système de santé plus accessible, plus équitable et mieux organisé. ”



**Éric Chenut**  
Président  
de la Mutualité Française



**Florence Lustman**  
Présidente  
de France Assureurs

HORIZON 2030

# La parole aux adhérents

Vingt ans après la mise en place de l'UNOCAM, les présidents des fédérations de complémentaires santé - Mutualité Française, France Assureurs, CTIP et Régime Local - réaffirment leur attachement à l'UNOCAM comme outil de dialogue notamment dans le champ conventionnel avec l'Assurance Maladie et les syndicats de professionnels de santé libéraux. L'occasion de faire part de leurs attentes vis-à-vis de l'UNOCAM et des pouvoirs publics. Interviews croisées.

## 1 — Quel regard rétrospectif portez-vous sur l'UNOCAM ?

**Éric Chenut** : L'UNOCAM s'est progressivement installée dans le paysage, et cela n'avait rien d'évident. Parmi les évolutions notables sur lesquelles l'UNOCAM a eu un rôle important dans le champ conventionnel : l'encadrement des dépassements d'honoraires, la mise en place de la réforme 100% Santé en dentaire et le programme « Générations sans carie ». Et c'est sans compter l'avis rendu chaque année sur les PLFSS, qui est un temps fort, et l'accord de place porté en matière de lisibilité des garanties.

**Florence Lustman** : L'UNOCAM a porté des réussites significatives au fil de ses vingt ans d'existence. Je pense notamment aux nombreux accords et avenants signés en 2024 avec les professionnels de santé, témoignant à la fois de l'importance de son rôle et de la responsabilité des organismes complémentaires qui soutiennent et accompagnent les réformes dont notre système de santé a besoin.

**Jacques Creyssel & Alain Gautron** : Depuis 2004, l'UNOCAM occupe une place singulière au sein de notre système de santé, marquant la reconnaissance du rôle des complémentaires santé, en particulier par le dialogue conventionnel avec les professionnels de santé et l'Assurance Maladie obligatoire.

**Patrick Heidmann** : La présence du Régime Local au sein de l'UNOCAM a permis de le positionner dans les travaux conduits.



**Jacques Creyssel**  
Président du CTIP



**Alain Gautron**  
Vice-président du CTIP

**J.C. & A.G. :** Le renforcement de la coopération entre l'AMO et les AMC constitue un chantier prioritaire pour les années à venir. Des premiers jalons ont été posés. Le programme de prévention « Générations sans carie » en est sans doute la plus belle illustration, démontrant tout l'intérêt d'une action concertée.

**P.H. :** Pour l'avenir, l'implication de l'UNOCAM dans les négociations doit permettre d'améliorer davantage l'accès aux soins. Et c'est avec cet objectif de solidarité que le Régime Local poursuivra sa participation à l'UNOCAM. Elle devra aussi continuer à se mobiliser pour favoriser la lisibilité des garanties des contrats et faciliter le choix des assurés.

## 2 — Selon vous, quels sont les axes de développement pour l'avenir ?

**É.C. :** Je vois trois chantiers prioritaires : le dialogue conventionnel, la pertinence des soins, la prévention. Sur le champ conventionnel, les pouvoirs publics ne s'appuient pas assez sur le trilogue prévu par la loi : UNOCAM-UNPS-UNOCAM. On devrait négocier une convention interprofessionnelle puis la décliner par profession ; or aujourd'hui on fait l'inverse. Concernant la pertinence des soins, une intention forte a été affirmée dans la convention médicale. Mais il faut un changement de culture et de pratiques. Pour cela, les recommandations de bonnes pratiques de la Haute autorité de santé (HAS) devront trouver une traduction dans les outils des professionnels. S'agissant de la prévention, les partenaires conventionnels pourraient par exemple travailler sur les enjeux liés aux maladies cardio-vasculaires ou encore sur la lutte contre la iatrogénie.

**F.L. :** Afin de maintenir la qualité des soins et leur accessibilité pour les patients, l'UNOCAM doit poursuivre, aux côtés des professionnels de santé, la déclinaison, au sein des conventions nationales, des outils et leviers visant à optimiser la pertinence des soins et des prescriptions, et l'évolution des pratiques. Le modèle des 15 objectifs d'efficacité de la convention médicale a marqué une première étape dans ce sens. En matière de lutte contre la fraude, l'UNOCAM aura aussi un rôle à jouer, en collaboration étroite avec l'Assurance Maladie obligatoire (AMO), pour la mise en œuvre de mécanismes de contrôle au sein des conventions, comme elle l'a déjà fait dans le domaine de l'audiologie. « Générations sans carie », premier programme national de prévention co-financé et co-porté par l'AMO et les organismes complémentaires (OCAM), est une réalisation récente prometteuse. Dès cette année, un bilan dentaire annuel sera ainsi proposé aux jeunes de 3 à 24 ans. Cet accord pionnier doit servir de modèle pour de futurs programmes de prévention.

## 3 — Comment renforcer et améliorer ce dialogue ?

**J.C. & A.G. :** Forte d'une dynamique collective, l'UNOCAM doit désormais impulser un dialogue pluriannuel et apaisé. C'est une opportunité majeure : il s'agit de passer d'une concertation ponctuelle à un cadre véritablement stratégique, inscrit dans la durée. Tous ces sujets sont étroitement liés, car ils reposent sur un socle commun : la confiance entre l'Assurance Maladie obligatoire et les organismes complémentaires.

**F.L. :** L'UNOCAM a un rôle à jouer, notamment en tant qu'acteur conventionnel, en faveur de l'efficacité des dépenses de santé, de la fluidité des parcours et de l'information des assurés. C'est dans ce sens que le dialogue avec l'Assurance Maladie obligatoire (AMO) doit être renforcé à l'avenir.

**É.C. :** Mon souhait est clair : que l'UNOCAM pèse davantage sur les grandes décisions et contribue à porter des projets structurants en matière de prévention, d'efficacité mais aussi de lutte contre la fraude et la financiarisation du système de santé. Utilisons pleinement l'UNOCAM dans tout son périmètre et faisons sur la co-construction !



**Patrick Heidmann**  
Président du Régime  
Local d'Assurance Maladie  
d'Alsace-Moselle

Directrice de la publication  
**Delphine Benda**

Conception éditoriale  
**Delphine Benda & Enderby**

Crédits photo  
© DR, © Cnam  
Création, réalisation  
**Enderby**



  
**unocam**  
UNION NATIONALE DES ORGANISMES  
D'ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE

120, boulevard Raspail 75006 PARIS  
[www.unocam.fr](http://www.unocam.fr)